

ARRÊTE CAISSE DES ECOLES
N° 2023 / 59
Du 26 DEC 2023PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1693 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu l'arrêté N° 2022-071 du 19 Avril 2022 portant liste d'admission à l'examen professionnel d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	GABRIEL-CALIXTE Géraldine	Adjoint Territorial Animation	7 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
2	ANACLET Lina	Adjoint Territorial Animation	6 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
3	ESOR Nelly	Adjoint Territorial Animation	9 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023

Répartition homme/Femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	3	100%	0	0%
Agents inscrits sur le tableau	3	100%	0	0%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 27 DEC 2023

Au : 27 FEV 2024

Le Président

Farell FRANCOIS-HAUGRIN



ARRRETE CAISSE DES ECOLES

N° 2023/ G.D....

Du ... 2.6 DEC. 2023.....

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL PRINCIPAL

AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 88-547 du 06 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal est fixé comme suit :

Voie d'accès : AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	LAHOUSSAYE-DUVIGNY Marietta	Agent de Maîtrise Territorial	8 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
2	DALMAT Murielle	Agent de Maîtrise Territorial	8 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023

Répartition homme/femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	2	100%	0	0%
Agents inscrits sur le tableau	2	100%	0	0%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage

Affichage

Du : 27 DEC 2023

Au : 27 FEV 2024

Le Président

Farell FRANCOIS-HAUGRIN



ARRRETE CAISSE DES ECOLES N° 2023/... Du ... 2.6 DEC 2023 ...	PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2023
--	---

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : SANS EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	CAPGRAS Marie-Line	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	11 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
2	FRANCOIS-HAUGRIN Nadiège	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	11 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023

Répartition homme/femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	2	100%	0	0%
Agents inscrits sur le tableau	2	100%	0	0%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ *Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,*
- ✓ *Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,*
- ✓ *Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : **27 DEC 2023**

Au : **27 FEV 2024**

Le Président

Farell FRANCOIS-HAUGRIN



ARRÊTE CAISSE DES ECOLES
N° 2023/62...
Du ... 26 DEC 2023.....

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Caisse des écoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2011-558 du 20 Mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu l'arrêté N° 2022-202 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique portant établissement de la liste d'admission à l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 2^{ème} Classe – session 2022

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	SYMPHON Franck	Animateur Territorial	9 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023

Répartition homme/femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	0	0%	1	100%
Agents inscrits sur le tableau	0	0%	1	100%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage :

Du : 27 DEC 2023 Au : 27 FEV 2024

Le Président


Farell FRANÇOIS-HAUGRIN


ARRÊTE CAISSE DES ÉCOLES
N° 2023/63...
Du ... 2.6.DEC.2023

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU
TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : SANS EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	SAINT-AIME Hervé	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	9 ^{ème}	21 Décembre 2023
2	JEAN-ELIE Jacqueline	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	9 ^{ème}	21 Décembre 2023
3	BISOLY Gisèle	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	9 ^{ème}	21 Décembre 2023
4	MONOTUKA Marie-Alice	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	8 ^{ème}	21 Décembre 2023
5	ABOTT Ruddy	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	9 ^{ème}	21 Décembre 2023
6	POUHER Naomi	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	5 ^{ème}	21 Décembre 2023
7	MANETTE José	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	9 ^{ème}	21 Décembre 2023

Répartition homme/Femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	4	57,14%	3	42,86%
Agents inscrits sur le tableau	4	57,14%	3	42,86%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de l'Hôtel de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 27 DEC 2023

Au : 27 FEV 2024

Le Président

Farell FRANCOIS-HAUGRIN
Farell FRANCOIS-HAUGRIN



ARRÊTE CAISSE DES ECOLES

N° 2023/64...

Du 26 DEC 2023.....

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT

AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : SANS EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	CRATERE Marie-Chantal	Adjoint Technique Territorial	10 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
2	VALENTIN Murielle	Adjoint Technique Territorial	10 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
3	NYAMSI Jean-Paul	Adjoint Technique Territorial	9 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
4	BRULU Arielle	Adjoint Technique Territorial	10 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023

Répartition homme/Femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	3	75%	1	25%
Agents inscrits sur le tableau	3	75%	1	25%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 27 DEC 2023

Au : 27 FEV 2024

Le Président


Farell FRANCOIS-HAUGRIN



ARRÊTE CAISSE DES ECOLES

N° 2023 / 65
Du 26 DEC 2023

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023 AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu l'arrêté N° 2023-017 du 17 Mai 2023 portant liste d'admission de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe – session 2022

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	ROY Marie-France	Adjoint Technique Territorial	10 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
2	DARIBO Marie-Claude	Adjoint Technique Territorial	8 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
3	MOUSSARD Murielle	Adjoint Technique Territorial	10 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
4	FRANCOIS-ELOCCIE Marie-Dominique	Adjoint Technique Territorial	9 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
5	WILLIAM Valérie	Adjoint Technique Territorial	7 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
6	VAUBIEN Raymonde	Adjoint Technique Territorial	7 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
7	BOUTANT Mary	Adjoint Technique Territorial	8 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023
7	RACHEL Charlie	Adjoint Technique Territorial	7 ^{ème}	1 ^{er} Décembre 2023

Répartition homme/Femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	7	87,5%	1	12,5%
Agents inscrits sur le tableau	7	87,5%	1	12,5%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Affiché dans les locaux de la Caisse des écoles,
- ✓ Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,
- ✓ Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 27 DEC 2023

Au : 27 FEV 2024

Le Président

Farell FRANCOIS-HAUGRIN



ARRRETE CAISSE DES ECOLES
N° 2023/ 66,
Du 2.6 DEC 2023.....

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Président de la Caisse des Ecoles du Robert,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1693 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation ;

Vu la délibération du Comité de gestion de la Caisse des écoles fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu l'arrêté Caisse des écoles N° 2021-136 du 23 Décembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels de la Caisse des écoles du Robert pour la période 2021 - 2025 ;

Vu la liste des agents promouvables au titre de l'année 2023 au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} Classe ;

Considérant que les avancements seront effectués dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 Décembre de l'année en cours.

ARRETE

Article I : Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit :

Voie d'accès : **SANS EXAMEN PROFESSIONNEL**

Ordre de priorité	Nom - Prénom	Grade actuel	Echelon détenu	Date d'effet de l'avancement
1	BUVAL Jude	Adjoint Animation Principal de 2 ^{ème} Classe	9 ^{ème}	21 Décembre 2023

Répartition homme/femme :

	Femmes		Hommes	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vivier des agents promouvables	0	0%	1	100%
Agents inscrits sur le tableau	0	0%	1	100%

Article II : Le Directeur de la Caisse des écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ *Affiché dans les locaux de de la Caisse des écoles,*
- ✓ *Transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique pour publicité,*
- ✓ *Transcrit au registre des arrêtés de la Caisse des écoles ;*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX mois à compter de son affichage.

Affichage

Du : 2 7 DEC 2023

Au : 2 7 FEV 2024

Le Président


Farell FRANCOIS-HAUGRIN

